(articles L.315-2, R.315-14 à R.315-16, R.163-2 et R.165-1 du code de la sécurité sociale, arrêté du 8 décembre 2020 modifié relatif à la procédure d'accord préalable)

### **NOTICE**

Le remboursement de l'evolocumab est soumis à l'accord du service du contrôle médical fonctionnant auprès des organismes d'assurance maladie.

#### **IMPORTANT**

LE MEDECIN PRESCRIPTEUR DOIT EFFECTUER CETTE DEMANDE DE MANIÈRE DÉMATERIALISÉE SUR "AMELI PRO" VIA LE SERVICE "ACCORD PRÉALABLE MÉDICAMENT"

Dans quelle situation cette demande d'accord préalable doit-elle être établie?

Le médecin prescripteur doit établir la demande d'accord préalable pour chaque prescription d'evolocumab, c'est-à-dire en cas d'instauration ou de renouvellement du traitement.

Elle est réalisée sur le présent formulaire **uniquement** si le médecin prescripteur n'a pas la possibilité d'effectuer cette demande d'accord préalable de manière dématérialisée sur son compte professionnel de santé sécurisé de l'assurance maladie via le service "Accord Préalable Médicament", c'est-à-dire si son équipement ne le permet pas.

Les conditions d'accord ou de refus de prise en charge sont définies par l'arrêté de prise en charge de l'evolocumab qui fixe les indications thérapeutiques remboursables. La Haute Autorité de Santé (HAS) définit la stratégie thérapeutique du médicament concerné, reprise dans la fiche d'information thérapeutique publiée au Journal Officiel (JO). Pour l'évolocumab, les indications thérapeutiques remboursables ont un périmètre plus restreint que les indications thérapeutiques de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Les conditions de prescriptions restreintes d'évolocumab définies par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) sont également vérifiées dans cette demande d'accord préalable. La prescription initiale et annuelle est réservée aux spécialités en cardiologie, endocrinologie, diabète et maladies métaboliques, neurologie, médecine vasculaire ou de médecine interne. Le renouvellement infra-annuel n'est pas restreint.

L'accord ou le refus du contrôle médical placé près des organismes d'assurance maladie vaut pour la durée de cette prescription. En cas de refus de prise en charge, le prescripteur est tenu d'apposer la mention "non remboursable" sur les prescriptions du médicament ayant fait l'objet de la demande.

Lors d'un renouvellement de traitement, le médecin prescripteur ayant accès au télé-service, a la possibilité de vérifier l'accord d'instauration de traitement reçu par le patient et de le renouveler le cas échéant. S'il n'a pas la possibilité d'effectuer le renouvellement de manière dématérialisée, il est tenu de compléter les champs correspondant sur le présent formulaire.

Le prescripteur doit, lors de toute demande d'accord préalable de mise sous traitement d'evolocumab :

- Compléter les champs correspondant à l'instauration ou au renouvellement de traitement de ce formulaire selon le cas, sans oublier d'indiquer le numéro d'immatriculation de l'assuré(e), le nom de son centre de paiement ou de sa section mutualiste (se reporter à l'attestation papier de la carte vitale).
- Envoyer immédiatement, à l'adresse dédiée à votre région, les volets 1 et 2 de la présente demande au Médecin Conseil placé auprès de la :
  - ⇒ Caisse d'assurance maladie pour les assuré(e)s relevant du régime général ou d'un régime particulier ou spécial de sécurité sociale.
  - ⇒ Caisse de mutualité sociale agricole pour les exploitants et les salarié(s) agricoles.

L'organisme d'assurance maladie prend en charge le traitement en cas d'accord et sous réserve que l'assuré remplisse les conditions légales d'attribution des prestations.

#### MODALITÉS DE RÉPONSE DE L'ORGANISME D'ASSURANCE MALADIE :

L'ASSURANCE MALADIE DISPOSE DE **15 JOURS**, À COMPTER DE LA **RÉCEPTION** PAR LE SERVICE MÉDICAL DE LA DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE POUR ENVOYER UNE ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE OU VOUS NOTIFIER UN REFUS

EN CAS D'ACCORD, LE VOLET 3 DU PRÉSENT FORMULAIRE TIENT LIEU D'ORDONNANCE DE MÉDICAMENT D'EXCEPTION A PRÉSENTER AU PHARMACIEN AVEC L'ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE.

Vous êtes informés que la décision résultera pour partie d'un algorithme appliqué aux données que vous nous communiquez, dans le respect des indications thérapeutiques remboursables.

(articles L.315-2, R.315-14 à R.315-16, R.163-2 et R.165-1 du code de la sécurité sociale, arrêté du 8 décembre 2020 modifié relatif à la procédure d'accord préalable)

Volet 1 à adresser au contrôle médical, sous enveloppe, à l'attention de "M. le Médecin-conseil"

Personne bénéficiaire de	la prescription et assuré(e)	
Personne bénéficiaire de la prescription (la ligne "nom et prénom'	' est obligatoirement remplie par le médecin)	
nom et prénom		
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))		
numéro d'immatriculation	nom et n° du centre de paiement ou de la section mutualiste (pour les salariés) ou nom et n° de l'organisme conventionné (pour les non salariés)	
date de naissance		
Assuré(e) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))		
nom et prénom		
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))		
numéro d'immatriculation		
Adresse de l'assuré(e)		
Médicamer	nt prescrit	
Repatha 140 mg ®	Autre, préciser	
Posol		
	A (	
Dose injectée : 420 mg (3 x 14	40 mg) Autre, preciser	
Rythme d'injection : 1 fois toutes les 2 semaines 1 foi	is par mois Autre, préciser	
Durée du traitement :		
Conditions et	type de prescription	
Conditions de prise en charge du médicament : soins en rapport avec une	ALD : OUI NON NON	
Type de presription :	vellement (dans ce cas aller directement à la partie renouvellement)	
Traitements hypolipémiants médicamenteux en cours (plusieurs choi  Atorvastatine ☐ Fluvastatine ☐ Pravastatine ☐ R  La statine est-elle prescrite à dose maximale tolérée ? ☐ OUI  Le patient présente-t-il une intolérance avérée ou une contre-indication  Le patient est-il éligible à une prise en charge par LDL-aphérèse ?  Le taux de LDL-cholestérol du patient est-il contrôlé par les traitement Préciser le dernier taux connu de LDL-cholesterol ☐ g/L  Evolocumab est-il prescrit en association aux traitements hypolipémiants n	Rosuvastatine Simvastatine Ezétimibe NON n absolue ? Statines OUI NON Ezétimibe OUI NON OUI NON ts hypolipémiants ? OUI NON ou mmol/L	
Si oui, date de la presciption du spécialiste :	□ NON	
Précisez le numéro de la DAP ayant reçu un avis favorable à la prise en charg	ge et/ou le nom du spécialiste ayant	
prescrit le traitement :		
	le la structure dans laquelle il exerce	
identification du prescripteur et d	te la structure dans laquelle il exerce	
Nom et prénom	Raison sociale  Adresse	
Identifiant	N° structure (AME, FINESS ou SIRET)	
e soussigné(e), Docteur		
Accord Refus Motif		
Date		

(articles L.315-2, R.315-14 à R.315-16, R.163-2 et R.165-1 du code de la sécurité sociale, arrêté du 8 décembre 2020 modifié relatif à la procédure d'accord préalable)

Volet 2 (administratif) à adresser au contrôle médical, sous enveloppe, à l'attention de "M. le Médecin-conseil"

Personne bénéficiaire de	la prescription et assuré(e)
Personne bénéficiaire de la prescription (la ligne "nom et prénom"	" est obligatoirement remplie par le médecin)
nom et prénom	
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))	
numéro d'immatriculation	nom et n° du centre de paiement ou de la sectio mutualiste (pour les salariés) ou nom et n° d l'organisme conventionné (pour les non salariés
	l'organisme conventionné (pour les non salariés
date de naissance	
Assuré(e) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))	
nom et prénom	
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))	
numéro d'immatriculation	
Adresse de l'assuré(e)	
Médicamen	_
Repatha 140 mg <sup>®</sup>	Autre, préciser
Posolo	ogie
Dose injectée : 140 mg 420 mg (3 x 140	0 mg) Autre, préciser
Rythme d'injection : 1 fois toutes les 2 semaines 1 fois	S par mois Autre, préciser
Durée du traitement :	
	type de prescription
Renouvellem	nent du traitement
e traitement a-t-il été instauré par un spécialiste autorisé ?  OUI  i oui, date de la presciption du spécialiste :  récisez le numéro de la DAP ayant reçu un avis favorable à la prise en chargerescrit le traitement :  Idontification du prescriptore et de	e la structure dans laquelle il exerce
Identification du prescripteur et de	e la structure dans laquelle il exerce
Nom et prenom	Raison sociale Adresse
dentifiant (	N° structure (AME, FINESS ou SIRET)
soussigné(e), Docteur	érapeutique établie par la Haute Autorité de Santé.
	EDECIN CONSEIL
Accord Refus Motif	

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

(articles L.315-2, R.315-14 à R.315-16, R.163-2 et R.165-1 du code de la sécurité sociale, arrêté du 8 décembre 2020 modifié relatif à la procédure d'accord préalable)

Volet 3 à conserver par le patient (à présenter au pharmacien si accord de la caisse)

Personne bénéficiaire	e de la prescription et as	ssuré(e)	
Personne bénéficiaire de la prescription (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le médecin)			
nom et prénom			
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a liet	u))		
numéro d'immatriculation		nom et n° du centre de paiement ou de la section mutualiste (pour les salariés) ou nom et n° de l'organisme conventionné (pour les non salariés)	
date de naissance		, and the second	
Assuré(e) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))			
nom et prénom			
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a liei	u))		
numéro d'immatriculation			
Adresse de l'assuré(e)			
Médica	ment prescrit		
Repatha 140 mg ®	ment present	Autre, préciser	
	osologie		
		Autre, préciser	
Dose injectée : 140 mg 420 mg (3 x	_		
	fois par mois	Autre, préciser	
Durée du traitement :	et type de prescription		
Conditions de prise en charge du médicament : soins en rapport avec		NON	
	llement du traitement		
Le traitement a-t-il ete instaure par un specialiste autorise?  OUI  Si oui, date de la presciption du spécialiste :	□ NON		
Précisez le numéro de la DAP ayant reçu un avis favorable à la prise en cl	harge	et/ou le nom du spécialiste ayant	
prescrit le traitement :			
Identification du prescripteur e	et de la structure dan	s laquelle il exerce	
Nom et prénom	Raison sociale Adresse		
Identifiant	N° structure (AME, FINESS ou SIRET)		
Je soussigné(e), Docteur			
conditions de prescripion et d'utilisation prévues par la fiche d'information  Date Signature	n merapeutique etablie pa	и на паше Ашогие не Sante.	
MODALITÉS DE RÉPONSE DE L'ORGANISME Important : En l'absence de l'attestation de prise en charge de votre orgen avancer les frais. Si votre organisme d'assurance maladie v	anisme d'assurance mala	die, le médicament peut être délivré mais vous devrez	

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.